

Les athlètes, les boxeurs, les coureurs ont l'appareil musculaire plus développé que les centres nerveux.

J'ai entendu dire à Broussais que, depuis qu'il se livrait à l'étude de la métaphysique et de la philosophie médicale, son front avait avancé sur sa face de quelques millimètres de plus.

L'abbé Frère prétend que la civilisation bombe le frontal et déprime l'occipital ; quo plus on remonte vers les types de l'antiquité, vers les premiers âges de la civilisation, plus le crâne présente la dépression coronale et le développement de l'occiput.

Saint-Vincent-de-Paul et le cardinal de Cheverus, qui ont tant exercé leurs nobles sentiments, qui ont tant fait de bien, avaient la zone supérieure de la tête très-saillante.

L'exercice inmodéré use les organes et vicillicit prématûrement. Les chevaux qui courrent journallement la poste et qui sont pourtant pourvus d'une nourriture abondante et réparatrice durent peu de temps. Ces faits prouvent qu'il y a un rapport de cause à effet entre l'abus du repos et l'affaiblissement des organes et des fonctions ; entre l'exercice modéré et le développement des organes et des fonctions ; entre l'abus de l'exercice et l'épuisement des organes et la cessation des fonctions. Par conséquent, les sujets qui ont une bonne constitution devront alternativement exercer tous leurs organes, sans cependant les fatiguer.

Les sujets qui ont les prédominances des organes et les tempéraments, éloigneront des organes et des appareils prépondérants les excitations qu'ils appellent de toutes parts ; ils les condamneront à un repos plus ou moins absolu ; en même temps, ils exerceront les parties faibles de manière à ménager, à développer graduellement leurs forces ; et bientôt l'inégale répartition de l'activité organique cessera. Si les parties prédominantes ne perdent pas leur force exagérée, les parties faibles acquerront de l'énergie et l'équilibre se rétablira.

L'expérience a démontré que les instincts, les sentiments, l'intelligence et ses facultés, soumis aux mêmes procédés, conduisent aux mêmes résultats.

LE DR. P. PAULET.

AVIS OFFICIELS



Ministère de l'Instruction Publique.

AVIS.

Avis est donné par la présente que les dissidents de St. Maurice, dans le comté de Champlain, n'ayant pas eu d'école en opération depuis plus d'un an, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et paraissant ne pas mettre de bonne foi la loi scolaire à exécution, et ne prendre aucune mesure pour avoir des écoles, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en Conseil que la Corporation des Syndics des écoles dissidentes de la dite municipalité soit déclarée disidente, quand trois mois se seront écoulés depuis la date du présent avis, en conformité de la seizième section de la 32^e Vict. Chap. 16.

(Signé), P. J. O. CHAUVEAU,
[1^{re} publication.] Ministre de l'Instruction Publique.

ERECTION, ANNEXION ET SUBSTITUTION DE DÉNOMINATION DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 22 juillet dernier, faire les érections de municipalités scolaires ci-après désignées, savoir :

10. Eriger en municipalité scolaire sous le nom de Sacré-Cœur de Jésus de Broughton, dans le Comté de Beauce, les quatrième, cinquième, sixième et septième rangs du Canton de Broughton, depuis le lot No. huit jusqu'au lot numéro vingt-huit inclusivement ; le huitième rang depuis le lot numéro neuf, le neuvième rang depuis le lot numéro douze,

et le dixième rang depuis le lot numéro dix-sept, aussi jusqu'au lot numéro vingt-huit inclusivement.

20. Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de Sacré-Cœur de Marie de Thetford, dans le Comté de Beauce, les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième rangs de Thetford, depuis le numéro un jusqu'au numéro vingt-huit inclusivement, le quatrième rang depuis le numéro dix-sept jusqu'au numéro vingt-huit aussi inclusivement ; et le onzième rang de Broughton depuis le numéro dix-sept jusqu'au numéro vingt-huit aussi inclusivement.

30. Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de St. Pierre de Broughton, dans le Comté de Beauce susdit, les premier, deuxième, troisième et quatrième rangs de Thetford, depuis le numéro un jusqu'au numéro vingt-trois, dans les trois premières rangs et jusqu'au numéro seize, dans le quatrième inclusivement ; les dixième et onzième rangs de Broughton, depuis le numéro un jusqu'au numéro seize inclusivement ; le neuvième jusqu'au numéro onze ; le huitième jusqu'au numéro cinq, les septième, sixième et cinquième jusqu'au numéro sept tous inclusivement, les lots douze et treize des quatorzième et quinzième rangs de Leeds, et les lots numéro onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept du seizième rang du dit Canton, aussi inclusivement.

40. De séparer le Canton d'Auckland, dans le Comté de Compton, de la municipalité de Newport, dans le même Comté, et l'ériger en municipalité scolaire, avec les mêmes limites qui lui ont été assignées pour fins municipales.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 14 du courant, faire les annexions et substitutions suivantes de municipalités scolaires, savoir :

10. Amener pour fins scolaires à la paroisse de St. George d'Henryville, Comté d'Iberville, les propriétés des personnes suivantes, savoir : Médard Laurent, Michel Cyr, Pierre Dupuis, Dame Ve. Henry Warner, Germain Chouinard et André Lestage dans la troisième concession de la Seigneurie de Noyan.

20. Substituer pour fins scolaires, au nom de *Village de l'Industrie* le nom de Ville de Joliette, que cette municipalité porte pour autres fins civiles.

NOMINATIONS.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 15 du courant, nommer Napoléon Legendre, Esq., avocat, L.C.B., premier clerc de la correspondance française, assistant rédacteur du *Journal de l'Instruction Publique et Bibliothécaire* au Ministère de l'Instruction Publique, en remplacement de M. Pierre Chauveau, et avec le même salaire, M. Delaney, clerc de la Correspondance anglaise et assistant rédacteur du *Journal of Education*, prenant cependant la présidence.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 29 juillet dernier, faire les nominations suivantes de Commissaires d'Écoles.

Comté d'Arthabaska, Chester-Est. MM. François Bisson, Louis Tessier et Phidime Lemieux en remplacement d'Israël Beauchême, Narcisse Ouellet et Joseph Roberge.

Comté de Bagot, Acton Vale. Le Révérend François-Xavier Vassasse, en remplacement de M. Narcisse Bonneau.

Comté de St. Maurice, Pointe du Lac. M. Léon Gauthier, en remplacement de Carle Camirand.

Comté de Témiscouata, Village de Fraserville. Charles Timothée Dubé, Esq., en remplacement de M. William Hodgson.

Comté de Témiscouata, St. Arsène. J. Prime Roy, Esq., en remplacement du Révérend Octave Hébert.

Comté de Wolfe, Wolfstown. M. Augustin Boucher, en remplacement du R. V. L. N. Franceur, Ptre.

LISTE DES LIVRES APPROUVÉS PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, À SA SÉANCE DU 14 JUIN DERNIER, 1871.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 29 juillet dernier, sanctionner la résolution du Conseil de l'Instruction Publique approuvant les livres dont suit la liste, savoir :

Sur la recommandation du Comité Catholique :

Géographie de MM. Montpetit et Devisme, pour les écoles élémentaires et les écoles modèles.

Abrégé de Géographie de F. X. Toussaint, première et seconde édition, ainsi que la version anglaise pour les écoles élémentaires.

Commercial Arithmetic, Frères de la Doctrine Chrétienne, pour les écoles élémentaires et pour les écoles modèles.